



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête annuelle laitière*

---

**Rectificatif en date du 16 avril 2024 : prolongation de l'avis d'opportunité pour l'année de collecte 2025 à la demande du producteur**

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Au cours de sa réunion du 28 mars 2019, la commission « Entreprises et stratégies de marchés » a examiné l'enquête annuelle laitière.

Il s'agit du renouvellement d'une enquête annuelle qui fait partie des enquêtes de branches sous la responsabilité du SSP (Service de la statistique et de la prospective), service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dont un des objectifs est de répondre au règlement européen Procom n° 3924/91 du 19 décembre 1991. En 2017, le SSP avait demandé une prolongation d'un an (2019) de l'avis d'opportunité pour ces enquêtes afin d'expérimenter la faisabilité d'un dispositif plus simplifié visant à fusionner les enquêtes. En 2019, se rajoute l'anticipation des changements impactés par la nouvelle réglementation européenne FRIBS. C'est pourquoi cette demande de prolongation a été renouvelée pour 2020 afin de finaliser la phase de concertation avec les organismes professionnels agréés. La refonte en cours du dispositif des enquêtes annuelles et mensuelles ne concerne pas l'enquête annuelle laitière. Cette dernière a été isolée du reste du dispositif en raison de ses spécificités (gestion directe de l'enquête sans lien avec les organisations professionnelles agréées, lien avec une enquête administrative mensuelle laitière de conjoncture).

L'objectif de l'enquête est de répondre aux obligations de la directive laitière (96/16/CE du 19 mars 1996) et du règlement européen Procom (règlement du Conseil n° 3924 du 19 décembre 1991) mais également aux besoins nationaux et régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi qu'à ceux des organismes professionnels.

Cette enquête porte sur la collecte de lait, les fabrications de produits laitiers et les productions vendues en volume et en valeur des produits correspondant aux activités suivantes (en NAF rév.2) : 1051A à D, 1042Z, 1071A, 1086Z, 1089Z, 1107B, 2059Z et 4633Z. Les unités interrogées sont les établissements de la France entière.

Le questionnaire comporte plusieurs thèmes : l'activité de l'établissement interrogé, la collecte de lait (vache, chèvre, brebis), totale et biologique, les fabrications et ventes de produits laitiers vrac intermédiaires, les fabrications et ventes de produits laitiers finis, les fabrications de fromages au lait

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTRouGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [cnis.fr](http://cnis.fr)

cru, les fabrications de produits laitiers biologiques et utilisation de produits intermédiaires biologiques importés dans les fabrications biologiques.

La collecte est dématérialisée depuis 2014. Les données sont collectées par internet. À la demande des établissements une édition du questionnaire à partir du logiciel de gestion peut être transmise par mail, fax ou voie postale.

Tous les établissements transformateurs sont interrogés ainsi que la totalité des établissements uniquement « collecteurs » dès lors qu'ils collectent du lait de chèvre ou du lait de brebis ou au moins 1 800 hl de lait de vache. Pour les autres établissements, la base de sondage de la statistique agricole pour le volet IAA est gérée au travers de l'application Balsa IAA. Elle bénéficie d'une mise à jour semestriellement par le répertoire des entreprises de l'Insee Sirius et annuellement *via* le fichier des branches d'activité ESA (enquête sectorielle annuelle) de l'Insee. La taille de l'échantillon est d'environ 950 établissements.

Le temps médian observé de réponse est de 45 mn (108 mn en moyenne).

Un comité d'utilisateurs associe au SSP et aux représentants du ministère les principaux acteurs nationaux de l'interprofession du lait et les établissements publics concernés tels que FranceAgrimer et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

Les moyens humains du SSP correspondent à 0,4 ETP d'agents de catégorie A ; 0,6 ETP d'agents de catégorie B et 1 ETP de catégorie C. Les moyens financiers correspondant aux fonctions support sont estimés à 15 500 euros.

La diffusion des données tout public se fait sur le site Agreste au travers d'un *Chiffres et données – Série Agroalimentaire Enquête annuelle laitière* présentant les résultats accompagnés de tableaux associés en juillet puis révisés en octobre de chaque année.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour la période allant de 2020 à 2024 (cinq années).***

**L'opportunité est prolongée pour l'année de collecte 2025 suite à la demande du producteur**